

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 12 février 2019 à 13 h 30.

### **NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE BONS SOINS AUX ANIMAUX**

CONSIDÉRANT l'article 75 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Politique de bons soins aux animaux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 24 mai 2011, monsieur André-François Couture est membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de vétérinaire consultant (membre d'office);

CONSIDÉRANT la résolution 2017-CE591-06.07-R5545 (26 septembre 2017) nommant notamment monsieur Luc Farly, étudiant au programme de doctorat en sciences de l'environnement, au comité de bons soins aux animaux, à titre de membre représentant la communauté étudiante, pour un deuxième mandat débutant le 26 septembre 2017 et se terminant à la date de la réunion de la commission des études du mois de septembre 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-CE598-03.02-R5604 (24 avril 2018) nommant madame Diane Gagné, professeure au Département de gestion des ressources humaines, au comité de bons soins aux animaux, à titre de membre de l'institution dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests, pour un premier mandat débutant le 24 avril 2018 et se terminant à la date de la réunion de la commission des études du mois de septembre 2020;

CONSIDÉRANT que, le 14 mars 2019, monsieur André-François Couture cessera d'être membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de vétérinaire (membre d'office), vu la fin de son contrat le liant avec l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2018, monsieur Luc Farly a cessé d'être membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de membre représentant la communauté étudiante;

CONSIDÉRANT la démission, prenant effet à son remplacement, de madame Diane Gagné, professeure au Département de gestion des ressources humaines, comme membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de membre de l'institution dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests;

CONSIDÉRANT la résolution CA-18-425-24 (23 septembre 2018) du conseil d'administration de l'Association générale des étudiants de l'UQTR recommandant la nomination de monsieur Pascal Adam au comité de bons soins aux animaux;

CONSIDÉRANT la résolution CBSA-18-124-06.2 (21 novembre 2018) du comité de bons soins aux animaux recommandant la nomination de monsieur Pascal Adam, étudiant au Département de biologie médicale, à titre de membre représentant la communauté étudiante, pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT la résolution CBSA-18-124-06.1 (21 novembre 2018) du comité de bons soins aux animaux recommandant la nomination de madame Chloé Fortin-Bergeron, professeure au Département de gestion des ressources humaines, à titre de membre de l'institution dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests, pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-37-12 (5 décembre 2018) de l'assemblée départementale du Département de gestion des ressources humaines recommandant la nomination de madame Chloé Fortin-Bergeron, au comité de bons soins aux animaux, en remplacement de madame Diane Gagné;

CONSIDÉRANT l'avis du doyen de la recherche et de la création par intérim;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer madame Dorine Gilbert, comme membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de vétérinaire (membre d'office), pour un mandat débutant le 14 mars 2019, en remplacement de monsieur André-François Couture;
2. de nommer monsieur Pascal Adam, étudiant au Département de biologie médicale, comme membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de membre représentant la communauté étudiante, pour un premier mandat de deux ans du 12 février 2019 au 11 février 2021, en remplacement de monsieur Luc Farly;
3. de nommer madame Chloé Fortin-Bergeron, professeure au Département de gestion des ressources humaines, comme membre du comité de bons soins aux animaux, à titre de membre dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests, pour un premier mandat de deux ans du 12 février 2019 au 11 février 2021, en remplacement de madame Diane Gagné;
4. d'amender en conséquence toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Marylène Drouin  
Secrétaire générale

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion de la commission des études.